

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-385 du 11 Novembre 1981

chargeant le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base de l'intérim du Camarade Codjo François AZODOGBEHOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 10 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 10 Novembre 1981, le Camarade Moussa ALI TRAORE, Ministre des Enseignements Maternel et de Base est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Codjo François AZODOGBEHOU.

Article 2. - Le présent décret sera Publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 11 Novembre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PE/B 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJS-
MEMB 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Section
4 DAN 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-ISJ-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-